

Be Prosumer dénonce le forfait panneaux solaires



©Shutterstock

L'ASBL estime la décision contraire aux réglementations belge et européenne.

L'ASBL Be Prosumer, anciennement appelée Touche pas à mes certificats verts, a qualifié vendredi d'inacceptable la décision récemment prise par certains fournisseurs d'énergie, et particulièrement dernièrement par Mega, de facturer un forfait supplémentaire à leurs clients détenteurs de panneaux solaires.

Aux yeux de Be Prosumer, une telle décision est inacceptable et est contraire aux réglementations belge et européenne applicables au secteur de l'électricité. "La décision prise par Mega témoigne d'un manque total de transparence et de précision en termes de coûts prétendument répercutés sur certaines catégories de prosumers", estime-t-elle. Pour l'association, le "forfait panneaux solaires" du fournisseur liégeois a été déterminé de manière "tout à fait arbitraire".

Il est, de plus, contraire au principe belge et européen de non-discrimination, qui dispose que "les fournisseurs sont tenus de fournir tout client résidentiel à des conditions non discriminatoires".

Cela sans compter que le forfait crée également une différence de régime non justifiée entre les détenteurs de panneaux disposant d'un compteur "intelligent" et ceux qui n'en ont pas, relève le collectif.